



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1439**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24300-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2012-CURSUS TUB'AIX

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.04

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Christian LOUIT

Nomenclature :

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2012-
CURSUS TUB'AIX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des relations privilégiées qu'Aix-en-Provence entretient avec la ville jumelle de Tübingen, une convention triennale de partenariat avec l'Université de Provence (U I) a été reconduite par décision du Conseil Municipal du 26 septembre 2011 (délibération n°2011-1005). Celle-ci permet d'aider le fonctionnement d'un cursus d'études intégrées (TübAix) pour historiens entre les Universités des deux villes.

Aix Marseille Université, université unique, se substitue de plein droit aux accords préalables pris par les structures universitaires précédentes.

Le TübAix, créé en 1991, fait partie de l'Université franco-allemande et s'inscrit dans une longue tradition de jumelage entre nos deux villes. Il se traduit par des échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs issus des deux établissements.

Le but de ce cursus est d'offrir à des étudiants des deux nationalités un double diplôme, le perfectionnement linguistique, la mobilité et la connaissance d'une double culture qui constituent autant d'atouts pour leur intégration dans le monde du travail. Il offre un taux de réussite particulièrement remarquable.

Depuis sa création, 186 étudiants ont obtenu le double diplôme dans le cadre du TübAix, dont 55,5 % avec la mention très bien. Les statistiques attestent de la variété des secteurs d'emploi possibles et montrent que les débouchés professionnels sont géographiquement étendus.

La Ville de Tübingen apporte également un soutien financier à ce cursus.

Une participation annuelle de 6 500 euros par partenaire est contractualisée, et ce pour une durée de trois ans, conformément à l'article L 821-1 du code de l'Éducation prévoyant l'institution d'aides spécifiques pour la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle.

Aussi, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de verser la participation annuelle de 6 500 euros au titre de l'année universitaire 2012-2013, tel que précisé à l'article 3 de la convention ;

- **DIRE** que la participation financière sera imputée sur la ligne budgétaire 92048 65731 1469 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.1439 - RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2012-
CURSUS TUB'AIX**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Reine MERGER

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**